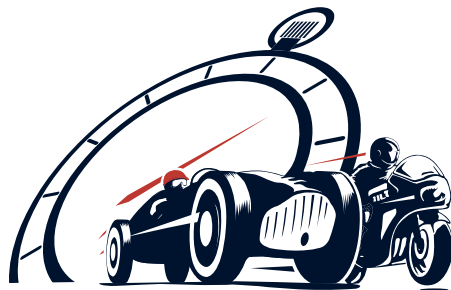


REGLEMENT PARTICULIER

Provisoire au 15-01-2018

« Démonstration Historique et moderne Autos & Motos »



LES GRANDES HEURES

AUTOMOBILES



ARTICLE 1. ORGANISATION

Promoteur de l'Événement

Franz Hummel
SAS L.G.H.A
B.P 155
74405 Chamonix Mont-Blanc Cedex
France
Tél. : + 33 (0)4 50 91 9819
contact@lesgrandesheuresautomobiles.com

Organisateur Sportif

Patricia Bourgeix
Olivier Silvain

EVENT & FORMATION
Groupe UTAC CERAM
Autodrome de Linas-Monthéry
B.P 20212
91311 Monthéry Cedex
France
Tél. : +33 (0)1 69 80 40 70

L.G.H.A et EVENT & FORMATION organisent « Les Grandes Heures Automobiles » sur l'Autodrome de Linas-Monthéry, les **28, 29 et 30 Septembre 2018**

Cette manifestation est une **démonstration**. Toute notion de compétition ou de vitesse est formellement exclue. Aucun chronométrage pouvant donner lieu à un classement au tour ou par addition des temps au tour ne sera effectué.

Cet événement a comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risque inutile, le but étant de rouler à sa main en toute sécurité pour préserver le patrimoine culturel que représentent ces véhicules.

1.1. PROGRAMME - HORAIRES

- **Lundi 12 Mars 2018** : Parution du Règlement Particulier
- **Lundi 27 Août 2018** : Publication de la pré-liste des engagés
- **Vendredi 14 Septembre 2018** : Clôture des engagements
- **Vendredi 28 Septembre 2018** : Publication de la liste officielle des engagés



Vendredi 28 Septembre 2018

Installation dans le paddock de 10h00 à 20h00

- **10h00 à 19h00** : Accueil des participants, **vérifications administratives des documents, pose des plaques et numéros de participation**
- **19h00** : Clôture des vérifications administratives.
- **20h00** : Publication de la liste des véhicules admis à participer.

Samedi 29 Septembre 2018

- **08h30** : Briefing participants **obligatoire**.
- **09h00** : Ouverture officielle de la piste.
- **09h30 à 22h00** : Démonstrations.

*** Piste fermée aux participants de 12h20 à 14h & de 19h20 à 20h
(Excepté pour les constructeurs, animations et présentation Aguttes)**

Dimanche 30 Septembre 2018

- **08h30** : Ouverture officielle de la piste.
- **09h00 à 18h00** : Démonstrations.
- **18h15** : Parade finale.
- **18h45** : Fermeture de la piste - Clôture de la manifestation.

*** Piste fermée aux participants de 12h20 à 14h
(Excepté pour les constructeurs et animations diverses)**

1.2. VERIFICATIONS

Vérifications administratives – A l'entrée de l'Autodrome

Les participants pilotes devront se présenter aux contrôles administratifs munis de leurs permis de conduire.

Vérifications techniques :

Auto : Aucune vérification technique n'aura lieu pour LGHA 2018.

Cependant l'organisation compte sur la responsabilité et le bon sens de chacun pour venir participer à cette grande fête de l'automobile avec un véhicule en excellent état et garantissant la sécurité de ses occupants et des autres utilisateurs de la piste.

La direction de piste se réserve le droit d'exclure tout véhicule jugé dangereux.



Moto / Side-car : Vérifications techniques – Dans le paddock

Chaque pilote devra présenter sa moto et son équipement au contrôleur technique qui apposera un marquage autorisant l'entrée en piste.

Auto et Moto : Pensez à vérifier :

- Les organes de freinage et de direction, l'absence de fuites de liquides gras (dispositif de récupération en cas de graissage par "huile perdue").
- L'état des pneumatiques sollicités sur ce type de piste.
- La solide fixation des accessoires et qu'aucun élément pointu, protubérant ou tranchant ne puisse présenter de danger [protection].
- Le démontage des rétroviseurs ou la pose d'un ruban adhésif sur les miroirs.
- Le démontage ou la fixation des béquilles latérale et centrale.
- **Pour les autos :** Si Les conditions et accessoires de sécurité sont présents à bord de son véhicule pour l'accueil d'un passager s'il en fait la demande auprès de l'organisation et de la fixation d'un extincteur préconisé.

Tout participant entrant en piste avec un véhicule ne correspondant pas à celui décrit sur le bulletin d'engagement prend le risque d'exclusion immédiate et de poursuites en cas d'incident sur la piste.

ARTICLE 2. CONCURRENTS ET PILOTES

2.1. ENGAGEMENT

Date de clôture des engagements le Vendredi 14 Septembre 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

2.2. SECURITE

Nous rappelons que les animaux domestiques sont interdits dans l'enceinte de l'autodrome.

Sur la piste

- Il est interdit d'arrêter le véhicule sur la piste (sauf en cas de problèmes).
- Il est interdit de circuler à pied sur la piste.
- En cas de panne ou d'accrochage, l'utilisateur de la piste doit ranger son véhicule sur le bas-côté, le plus loin possible de la piste.
- Strict respect des commissaires de piste et des drapeaux.

Equipement auto

- Vêtements de protection obligatoires pour les participants et les passagers recouvrant entièrement bras et jambes.
- Une combinaison (facultative) ou des vêtements en tissu non synthétique doivent être bien serrés aux poignets et aux chevilles.
- Un casque aux normes.
- Des gants et des chaussures ininflammables ou en cuir, sans perforation.
- **Les matières particulièrement inflammables (nylon etc...) sont interdites.**



Equipement moto

- Un casque homologué,
- Des gants en cuir de bonne qualité,
- des bottes en cuir
- une combinaison en cuir, une pièce équipée d'une plaque dorsale offrant une bonne protection en cas de chute ou d'accident.
- Tout participant dont la tenue sera jugée insuffisante se verra refuser l'entrée en piste.

2.3. COMMUNICATION

- L'organisateur des Grandes Heures 2018 pourra signaler votre présence sur son site internet, à la rubrique participants 2018, ainsi que sur notre page Facebook / Instagram / Twitter, ...
 - Nom
 - Prénom
 - Ou Nom de votre team ou Pseudo si vous le désirez
 - Marque, modèle et année de votre voiture
 - Photos en jpeg

- **Si vous désirez ne pas paraître, merci de nous le signaler**

ARTICLE 3. VEHICULES ADMIS - EQUIPEMENTS

3.1. VÉHICULES ADMIS

Sont admises les autos et motos de préférence authentiques, de toutes années, considérées par l'organisateur comme représentant un intérêt particulier pour la notoriété de l'événement « *Les Grandes Heures Automobiles* ».

L'organisateur pourra refuser d'admettre un véhicule qui ne satisferait pas à l'esprit de la manifestation.

3.2. NUMEROS DE DEMONSTRATIONS

Selon réglementation en cours et additif remis aux vérifications administratives.

ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Parcours : Le circuit de Linas -Montlhéry 3,405 ainsi que l'anneau de 2.5 km pour la nocturne, comportant 5 chicanes, avec départ sous voiture de sécurité.

Le samedi & le dimanche les démonstrations s'effectueront dans le sens des aiguilles d'une montre.



4.1. DISPOSITIONS GENERALES

Chaque véhicule auto comme moto roulera 4 fois, par séries homogènes, durant l'ensemble du week-end

Un ou deux participants pourront se succéder au volant (si inscrit préalablement sur le bulletin de participation) mais aucun changement n'est autorisé dans une même série.

Chaque session de roulage aura une durée de 20 minutes .

ATTITUDE EN PISTE :

Lors des démonstrations, toute notion de compétition ou de vitesse est formellement exclue et tout chronométrage interdit. Les participants doivent impérativement respecter cet état d'esprit et savoir limiter leur allure, tenir compte des difficultés du circuit, respecter les autres participants, les distances de freinage, les trajectoires et la signalisation présentée par les commissaires. Sur proposition du Directeur de piste, le Collège des Commissaires pourra exclure pour toute la durée de la manifestation, tout participant jugé dangereux.

En cas de non respect des chicanes ou des voitures de sécurité, le participant pourra se voir exclu de la série et en cas de récidive pour toute la durée de la manifestation.

4.2. BRIEFING DES PARTICIPANTS

Briefing obligatoire le Samedi 29 Septembre à 08h30

4.3. DISPOSITIONS PARTICULIERES

4.3.1. Ordre de départ

Les départs dans chaque série seront donnés à la discrétion du Directeur de piste.

NB : Chaque participant devra se présenter en pré-grille devant la barrière, 10 minutes avant le départ de sa session.

4.4. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Par la signature de mon engagement je décharge la responsabilité de l'organisateur en raison des dommages subis sur le véhicule et les biens dont je suis propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien.